

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 SEPTEMBRE 2016

Consultation publique :

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-07-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Cv-706-1 à même une partie de la zone Cv-706 et y permettre tous les usages de commerce autorisés dans la zone Cv-706 (en y restreignant l'usage habitation).

Madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable explique le projet de Règlement et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h45

Douze (12) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 septembre 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Sont absents :

La Mairesse, madame Catherine Trickey; et
Monsieur Louis Quevillon, conseiller, siège numéro 3

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier;
Madame Line Milo, assistante greffière

16-09-314

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse, madame Catherine Trickey est absente;

CONSIDÉRANT QUE le Maire suppléant, monsieur Louis Quevillon est absent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un Président d'assemblée pour la tenue de ladite séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE monsieur Gilles Galarneau, conseiller au siège numéro 6 soit nommé Président d'assemblée pour ladite séance ordinaire du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

Formant quorum sous la présidence du Président d'assemblée, monsieur Gilles Galarneau.

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur Gilles Galarneau, Président de l'assemblée référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Trente-deux (32) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. 1^e Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2016
7. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois d'août 2016

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 2 septembre 2016

Chèques : 823 780,15 \$

Débets directs : 176 558,06 \$

TOTAL : 1 000 338,21 \$

Chèques numéros : 16914 à 17055

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de juillet 2016 : **450 701,00 \$**

Valeur au cours du mois de juillet 2015 : **1 600 114,00 \$**

Valeur pour l'année 2016 : **9 418 461,00 \$**

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2016

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 juillet 2016

5 interventions

2 interventions (entraide)

- Lettre de démission de monsieur Marc Desforges, directeur du Service de sécurité incendie. Le départ sera effectif, le 6 septembre 2016

- Rapport d'embauche – Juillet et Août 2016

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Adoption du Règlement numéro 209-01-2016, modifiant le Règlement numéro 209-2014 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham, visant à y ajouter l'alinéa 4.3.2. à l'article 4
- G-2 Adoption du Règlement numéro 190-01-2016, modifiant le Règlement numéro 190-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham, visant à y ajouter une règle de conduite à l'article 5
- G-3 Acceptation de cession du lot 4 423 918 à la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation et mandat de signatures avec madame Hilda Vézeau
- G-4 Nomination de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, à titre de directrice générale adjointe et de madame Nathalie Derouin, à titre de substitut à la directrice générale adjointe
- G-5 Autorisation à madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux pour représenter la Ville de Brownsburg-Chatham – Défense réclamation refoulement d'égout – Dossier 151009
- G-6 Résolution de concordance – Règlements d'emprunt numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 et 221-2015
- G-7 Résolution de courte échéance - Règlements d'emprunt numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 et 221-2015
- G-8 Renouvellement du Contrat de travail pour le Directeur général et greffier – Approbation et mandat de signatures, le cas échéant

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1 Immobilisations 2-16 / Camping municipal & Marina de la Ville de Brownsburg-Chatham
- L-2 Acceptation des frais supplémentaires dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental pour l'agrandissement de la Marina
- L-3 Demande d'aide financière dans le cadre de l'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-07-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Cv-706-1 à même une partie de la zone Cv-706 et y permettre tous les usages de commerce autorisés dans la zone Cv-706 (en y restreignant l'usage habitation)
- U-2 Adoption du Règlement numéro 197-06-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de réviser certaines dispositions générales de la réglementation visant la pente de toit minimale d'un bâtiment résidentiel, les vérandas, la règle de calcul visant la superficie d'une enseigne, les matériaux autorisés ou prohibés pour les enseignes et les dispositions particulières relatives aux enseignes dans les zones centre-ville
- U-3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2016-011 – Propriété constituée des lots 5 703 433 et 5 703 434 du cadastre du Québec et située sur la rue Vista-Bella – pente de toit du bâtiment principal, hauteur du sous-sol hors-sol et entrée charretière – Monsieur Martin Labrosse

Nature : Cette demande de dérogation mineure consiste à :

- Autoriser un bâtiment principal qui aura une pente de toit de 1/12 au lieu d'avoir une pente de toit minimale de 6/12 pour tout nouveau bâtiment principal résidentiel;
- Autoriser que la hauteur du sous-sol hors-sol du bâtiment principal soit de 2,80 mètres mesurée au-dessus du niveau moyen du sol au lieu que la hauteur maximale du sous-sol hors sol soit de 2 mètres;
- Autoriser que l'entrée charretière et le chemin d'accès menant à la résidence soient localisés à 8,50 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux de l'étang au lieu d'avoir une bande de protection riveraine de 15 mètres;
- Autoriser que l'entrée charretière soit localisée à une distance nulle (0 mètre) de la ligne de propriété au lieu d'être située à 1 mètre de la ligne de propriété.

(recommandé par le CCU)

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP-1 Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds chantiers Canada-Québec volet fonds des petites collectivités – Réalisation de tronçons de rues
- TP-2 Autorisation d'interdiction de stationnement avec ajout de marquage et de signalisation – Rue Principale au coin de la rue de l'Église

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. *Correspondance*
10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
11. *Varia*
12. *2^e période de questions*
13. *Levée de la séance*

16-09-315 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter six (6) points, à savoir :

- 8- Démission de monsieur Marc Desforges, à titre de Directeur du Service sécurité – incendie de la Ville
- G-9 Comité de sélection du nouveau directeur du Service sécurité-incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-10 Blâme à l'encontre de la Mairesse, madame Catherine Trickey
- G-11 Nomination d'un bâtiment de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-12 Comité de Veille technologique et développement économique
- G-13 Mandat d'un conseiller au sein du Comité de veille technologique et de développement économique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel modifié.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h05, la période des questions est ouverte.

De à 19h05 à 19h40 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Président, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**16-09-316 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 août 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**16-09-317 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 août 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**16-09-318 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'août 2016, en date du 2 septembre 2016, au montant de 1 000 338,21 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
DES RAPPORTS SUIVANTS :**

- Liste des paiements et des chèques en date du 2 septembre 2016

Chèques : 823 780,15 \$
Débets directs : 176 558,06 \$

TOTAL : 1 000 338,21 \$

Chèques numéros : 16914 à 17055

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de juillet 2016 : **450 701,00 \$**
Valeur au cours du mois de juillet 2015 : **1 600 114,00 \$**
Valeur pour l'année 2016 : **9 418 461,00 \$**

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2016

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 juillet 2016

5 interventions
2 interventions (entraide)

- Lettre de démission de monsieur Marc Desforges, directeur du Service de sécurité incendie. Le départ sera effectif, le 6 septembre 2016

- Rapport d'embauche – Juillet et Août 2016

16-09-319

**DÉMISSION DE MONSIEUR MARC DESFORGES, À
TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ –
INCENDIE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Desforges, Directeur du Service sécurité-incendie a déposé au Conseil municipal une lettre mentionnant son départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Marc Desforges par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démission de monsieur Marc Desforges.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie, monsieur Desforges pour ses loyaux services au sein de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

GESTION ET ADMINISTRATION

16-09-320

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 209-01-2016, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 209-2014 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, VISANT À Y AJOUTER L'ALINÉA 4.3.2. À L'ARTICLE 4

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**;

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'il y lieu de modifier le règlement 209-2014 afin d'y ajouter l'alinéa 4.3.2 à l'article 4;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 2 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par la Mairesse, madame Catherine Trickey, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 209-01-2016 modifiant le Règlement 209-2014 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham, visant à y ajouter l'alinéa 4.3.2 à l'article 4. ».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

L'article 4 est modifié en ajoutant l'alinéa 4.3.2, à savoir :

« 4.3.2.

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la Ville de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville. »

ARTICLE 3:

Le présent règlement numéro 209-01-2016, amende le Règlement numéro 209-2014 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham visant, à y ajouter l'alinéa 4.3.2. à l'article 4.

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilles Galarneau
Président

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 août 2016
Avis de promulgation : Le 12 août 2016
Adoption: Le 6 septembre 2016
Affiché et publié : Le 16 septembre 2016
Transmission au MAMOT : Le 19 septembre 2016

Adoptée à l'unanimité

16-09-321

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 190-01-2016,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2012
PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, VISANT À Y
AJOUTER UNE RÈGLE DE CONDUITE A L'ARTICLE 5**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 190-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham, visant à ajouter une règle de conduite à l'article 5;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Gilles Galarneau lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 2 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par la Mairesse, madame Catherine Trickey, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 190-01-2016 modifiant le règlement numéro 190-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham, visant à ajouter une règle de conduite à l'article 5. ».

ARTICLE 2

Le présent code s'applique à tout employé de la Ville de Brownsburg-Chatham.

ARTICLE 3 :

L'article 5 est modifié en ajoutant l'alinéa 5.3.6, à savoir :

« 5.3.6

Il est interdit à tout employé de la ville de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi de subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4: AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnel, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 5:

Le présent règlement numéro 190-01-2016, amende le Règlement numéro 190-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Brownsburg-Chatham visant, à y ajouter l'alinéa 5.3.6 à l'article 5.

ARTICLE 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilles Galarneau
Président

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 août 2016
Avis de promulgation : Le 12 août 2016
Adoption: Le 6 septembre 2016
Affiché et publié : Le 16 septembre 2016
Transmission au MAMROT : Le 19 septembre 2016

Adoptée à l'unanimité

16-09-322

ACCEPTATION DE CESSION DU LOT 4 423 918 À LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES AVEC MADAME HILDA VÉZEAU

CONSIDÉRANT QUE madame Hilda Vézeau désire céder à la Ville de Brownsburg-Chatham, le lot numéro 4 423 918 pour une somme nominale d'un (1 \$) dollar;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de la direction générale, à l'effet d'accepter ladite cession et de procéder à la signature de cette acceptation de cession;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate M^e Yves Boutin, du cabinet d'études « Valois, Boutin & Besner » à procéder aux déroulements des procédures habituelles reliées à la signature de l'acte de vente.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, Catherine Trickey, ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires dans le but d'accepter la cession du lot numéro 4 423 918.

QUE tous les honoraires professionnels, seront assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

16-09-323

**NOMINATION DE MADAME SONJA LAUZON,
DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, À
TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DE
MADAME NATHALIE DEROUIN, À TITRE DE
SUBSTITUT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT la nomination de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, au poste de Directrice générale adjointe, en cas d'absence du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Marc Desforges, directeur du Service sécurité incendie, à titre de substitut à la Directrice générale adjointe, en cas d'absence de la Directrice générale adjointe, madame Sonja Lauzon;

CONSIDÉRANT l'annonce de monsieur Marc Desforges, à l'effet qu'il quittera ses fonctions au sein de la Ville, en date du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut à la Directrice générale adjointe, en cas d'absence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la Directrice générale adjointe, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Sonja Lauzon, à titre de Directrice générale adjointe, en cas d'absence du Directeur général et greffier.

QUE Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Nathalie Derouin, à titre de substitut à la Directrice générale adjointe, en cas d'absence.

QUE le Conseil municipal autorise mesdames Sonja Lauzon et Nathalie Derouin, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires reliés au bon fonctionnement de la Ville, le cas échéant, en l'absence du Directeur général et greffier.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville Brownsburg-Chatham autorise mesdames Sonja Lauzon et Nathalie Derouin, après s'être assurées du paiement complet en capital, intérêts et frais, à signer, pour et au nom de la Ville, les mainlevées et quittances nécessaires pour permettre la fermeture des dossiers judiciaires ou autres ainsi que la radiation des actes qui ont été publiés au bureau de la publicité des droits, et ce, afin de garantir le paiement des redevances municipales et l'exécution des jugements en résultant, notamment les privilèges, hypothèques, préavis d'exercice, avis de vente pour défaut du paiement des taxes et/ou saisies ainsi que les actes de cession.

QUE leurs salaires horaires soient majorés de 25 % lorsqu'ils sont en fonction.

QUE la résolution numéro 15-11-358 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

16-09-324

**AUTORISATION À MADAME SONJA LAUZON,
DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM – DÉFENSE RÉCLAMATION
REFOULEMENT D'ÉGOUT – DOSSIER 151009**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ralph Harding, propriétaire de l'immeuble sis au 300, rue du Couvent, à Brownsburg-Chatham a déposé une requête en réclamation à la Cour du Québec, à la division des petites créances contre la Ville de Brownsburg-Chatham pour un refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une convocation à l'audience de la Cour du Québec, à la division des petites créances qui sera tenue, le 26 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assigner un représentant de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le cadre de la défense;

CONSIDÉRANT QUE madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics a pris connaissance de ladite réclamation;

CONSIDÉRANT QUE madame Sonja Lauzon a révisé ledit dossier avec un conseiller juridique de la Mutuelle des municipalités du Québec afin d'obtenir ses recommandations pour la défense;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la Directrice générale adjointe, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, à représenter la Ville de Brownsburg-Chatham pour la défense du dossier 151009 à la Cour du Québec - Division des petites créances – No. 725-32-000433-156.

Adoptée à l'unanimité

16-09-325

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 ET 221-2015

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 746 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
089-2005	104 600 \$
093-2005	11 000 \$
094-2005	36 200 \$
106-2006	241 000 \$
111-2006	739 100 \$
250-98	40 900 \$
250-98	35 200 \$
176-2011	140 500 \$
155-2010	116 300 \$
162-2010	724 800 \$
162-2010	1 811 400 \$
230-2016	411 000 \$
219-2015	320 000 \$
218-2015	874 000 \$
221-2015	140 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 746 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 octobre 2016.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, madame Nathalie Derouin, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
569 PRINCIPALE
LACHUTE, QUÉBEC
J8H 1Y6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par la mairesse, madame Catherine Trickey et la trésorière, madame Nathalie Derouin. La Ville de Brownsburg-Chatham, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

16-09-326

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 ET 221-2015

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 et 221-2015;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 746 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 et 221-2015, la Ville de Brownsburg-Chatham émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 162-2010, 230-2016, 219-2015, 218-2015 et 221-2015, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

16-09-327

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER – APPROBATION ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature du contrat de travail du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, joint à la présente résolution comme s'il était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le contrat de travail du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Catherine Trickey, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-09-328

**COMITÉ DE SÉLECTION DU NOUVEAU DIRECTEUR
DU SERVICE SÉCURITÉ-INCENDIE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite l'embauche d'une personne à compétences élevées et de haut calibre pour assurer le poste de Directeur pour le Service de sécurité-incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection exercera une tâche cruciale de recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le candidat ou la candidate devra être en mesure de combler les critères de sélections préétablies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Comité de sélection soit composé des personnes suivantes, à savoir :

Madame Lisa Cameron, gestionnaire principale – Services administratifs;

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier;

Monsieur Marc Desforges, Directeur sortant du Service de sécurité incendie;

Monsieur Michel Brisson, conseiller municipal.

Adoptée à l'unanimité

16-09-329

**BLÂME À L'ENCONTRE DE LA MAIRESSE, MADAME
CATHERINE TRICKEY**

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Trickey, Mairesse, a dûment été élue membre du Conseil municipal de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a refusé d'assurer la transition pour les dossiers du Conseil municipal en cours, à son arrivée en poste;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers importants ont été gérés en vase clos, de façon unilatérale par la mairesse;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a été mît devant les faits accomplis à de nombreuses reprises déjà;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil municipal, a vécu et laisser perdurer pareille situation avec l'ex-maire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire un vrai travail d'équipe et être consulté avant que toutes actions ne soient entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'un blâme sévère soit signifié à la Mairesse, madame Catherine Trickey, afin qu'elle respecte les libellés de la *Loi des citées et villes*, notamment les articles les 47 et 52.

Adoptée à l'unanimité

16-09-330

NOMINATION D'UN BÂTIMENT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'honorer les bâtisseurs de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Brisson a dirigé le Service sécurité-incendie pendant plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est le concepteur de la caserne numéro (1) un, située au 302, rue de l'Hôtel-de-Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut reconnaître son apport pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham entame les démarches nécessaires auprès de la Commission de la toponymie du Québec et de toutes autres instances, afin que le bâtiment situé au 302, rue de l'Hôtel-de-Ville, soit nommé « Caserne Fernand-Brisson » afin d'honorer cet employé et citoyen de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

16-09-331

COMITÉ DE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remettre immédiatement en force le mandat du Comité de veille technologique et de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat avait dûment été étudié par le Conseil municipal et voté, il y a quelques mois;

CONSIDÉRANT QUE son abolition a été faite sous de faux prétextes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a grandement besoin d'un développement économique structuré;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé a fait ses preuves dans d'autres administrations municipales;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le modèle de mandat aboli par la résolution numéro 16-06-241 soit rétabli et devient immédiatement applicable.

Adoptée à l'unanimité

16-09-332

MANDAT D'UN CONSEILLER AU SEIN DU COMITÉ DE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a donné le temps nécessaire, à la Mairesse, afin qu'elle puisse faire ses preuves;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) mois se sont déjà écoulés depuis l'arrivée en poste de la Mairesse;

CONDIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère que le délai était raisonnable pour permettre à la Mairesse d'assurer au minimum un suivi dans les dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE des dossiers concrets requièrent une implication immédiate;

CONSIDÉRANT QUE des mandats avaient été commencés par le conseiller, monsieur Martin Charron

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal conserve, en tout temps, selon toutes les lois en vigueur, le plein contrôle sur toutes les transactions à être effectuées dans le cadre des mandats octroyés par le Comité de veille technologique et de développement économique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le conseiller, monsieur Martin Charron reprenne les mandats de démarchage dans les secteurs suivants, à savoir :

- Foyer de personnes âgées;
- Épicerie majeure;
- Usine;
- Centre multi sportif et culturel privé.

QUE les mandats puissent être exécutés selon les conditions et modalités édictées initialement dans la lettre du directeur général et greffier déjà émise au conseiller, monsieur Martin Charron.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16 -06-240.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

16-09-333

**IMMOBILISATIONS 2016 / CAMPING MUNICIPAL &
MARINA DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE l'engagement suivant a été inscrit au « Programme triennal 2016-2017-2018 » pour l'année 2016 à savoir :

- Réfection du bloc plage (30 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE le bloc plage requière des rénovations importantes, notamment le remplacement de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE le bloc plage est un bâtiment grandement utilisé par les utilisateurs de la plage du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Camping municipal a maintenant une entente avec une compagnie de location de canots, kayaks, planches de surf et de vélos;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau service de location d'équipements, situé dans le bloc plage est grandement apprécié de la clientèle et que l'agrandissement du local sera requis;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réfection, des douches, des toilettes et des vestiaires seront ajoutés au bâtiment dans le but de répondre aux demandes des campeurs;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux représentent des dépenses de 30 000 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur du Service Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses d'immobilisations de 30 000 \$ pour le Camping municipal & marina en 2016 afin de réaliser le projet de réfection du bloc plage.

QUE cette dépense sera payée à même les fonds disponibles dans le budget d'opération 2016-014 (23-080-00-002) ainsi que le surplus.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-09-334

**ACCEPTATION DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DANS
LE CADRE DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE
D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL POUR
L'AGRANDISSEMENT DE LA MARINA**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 14-01-19, approuvant le projet d'agrandissement de la marina et autorisant la présentation dudit projet aux différents ministères;

CONSIDÉRANT QU'un avis de projet fut déposé auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 15-07-223 octroyant un mandat de 86 691,15 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'entreprise « WSP Canada Inc. » pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental au mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au *ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques* au mois de février 2016;

CONSIDÉRANT la réception de la première série de questions et commentaires de la part du *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques*, le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette série de questions et commentaires comporte plusieurs questions relatives à l'ingénierie et à la conception des plans, réalisés en 2014 par la firme « FMA »;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme « FMA » est terminé, depuis la réception des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les questions relatives à l'ingénierie ne faisaient pas partie intégrante du mandat de l'entreprise « WSP Canada Inc. » octroyé par la résolution numéro 15-07-223;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur du Service loisirs & culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses supplémentaires d'un maximum de 6898,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'entreprise « WSP Canada Inc. » pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental dans le cadre du projet d'agrandissement de la marina.

QUE ladite dépense soit payée à même le budget d'opération 2015-007 (23-080-00-021).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-09-335

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE
L'AIDE AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
AUTONOMES**

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie de la bibliothèque de Brownsburg-Chatham permet à la Ville d'avoir accès au programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » permettant ainsi d'avoir des subventions pour l'achat de documents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur du Service loisirs & culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur David Toussaint, Directeur du Service loisirs et culture, pour présenter une demande de subvention dans le cadre de « l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du *ministère de la Culture et des Communications*;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-09-336

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 197-07-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE CV-706-1 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CV-706 ET Y
PERMETTRE TOUS LES USAGES DE COMMERCE
AUTORISÉS DANS LA ZONE CV-706 (EN Y
RESTREIGNANT L'USAGE HABITATION)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 août 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 septembre 2016 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à créer une nouvelle zone centre-ville Cv-706-1 à même une partie de la zone centre-ville Cv-706 et ce, afin d'y permettre tous les usages commerce autorisés dans la zone Cv-706 mais en y restreignant l'usage Habitation;

ATTENDU QUE la nouvelle zone centre-ville Cv-706-1 sera constituée des lots 4 236 006 et 5 444 268 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone centre-ville Cv-706-1 à même une partie de la zone centre-ville Cv-706, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone centre-ville Cv-706-1, à la suite de celle de la zone Cv-706, et en y permettant tous les usages de commerce autorisés à la zone Cv-706 et en n'y permettant pas l'usage Habitation, le tout se lira comme suit :

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 août 2016
Adoption du projet : Le 2 août 2016
Adoption du 2^e projet : Le 6 septembre 2016
Adoption du règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-09-337

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RÉVISER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉGLEMENTATION VISANT LA PENTE DE TOIT MINIMALE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL, LES VÉRANDAS, LA RÈGLE DE CALCUL VISANT LA SUPERFICIE D'UNE ENSEIGNE, LES MATÉRIAUX AUTORISÉS OU PROHIBÉS POUR LES ENSEIGNES ET LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX ENSEIGNES DANS LES ZONES CENTRE-VILLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 5 juillet 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 août 2016 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 août 2016;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin d'apporter des précisions et corriger certaines dispositions générales de la réglementation visant la pente de toit minimale d'un bâtiment principal résidentiel, les vérandas, la règle de calcul visant la superficie d'une enseigne, les matériaux autorisés ou prohibés pour les enseignes et les dispositions particulières relatives aux enseignes dans les zones centre-ville.

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre une superficie plus grande pour les vérandas et ne pas limiter leur nombre;

ATTENDU QUE cet amendement réglementaire permettra, entre autres, de réviser certaines dispositions générales et particulières;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 3.4, en abrogeant l'article 3.4.1 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 3.4.1 : Pente de toit

La pente minimale des versants de tout nouveau bâtiment principal résidentiel est fixée à 6/12. Cette norme exclut les bâtiments principaux résidentiels qui possèdent un toit vert ou végétalisé.

Dans le cas d'un agrandissement du bâtiment principal résidentiel, la pente de toit peut être égale ou supérieure à celle du bâtiment, sans jamais être en deçà de la pente existante».

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.5, en abrogeant le paragraphe 1 et 2 et en les remplaçant par ce qui suit :

« 4.2.5 : Véranda

Les dispositions suivantes s'appliquent aux vérandas :

1. Le nombre de véranda par bâtiment principal n'est pas limité;
2. La superficie maximale d'une véranda ou la superficie maximale totale des vérandas ne peut excéder 50% la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.1, en abrogeant l'article 6.1.3 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 6.1.3 : Calcul de la superficie d'une enseigne

La superficie d'une enseigne correspond à la superficie de l'enseigne incluant le support.

Dans le cas d'une enseigne présentant un affichage visible sur 2 côtés, 1 seul côté est calculé dans la superficie maximale autorisée.

Dans le cas d'une enseigne en 3 dimensions, la superficie pouvant être calculée sur chacune des faces doit être incluse dans le calcul de la superficie totale de l'enseigne.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Nonobstant le premier alinéa, dans le cas d'une enseigne formée de lettres ou symboles détachés, apposés directement sur la façade du bâtiment sans encadrement (enseigne à plat), sur vitrine ou sur auvent, la superficie de l'enseigne correspond au plus petit polygone à angles droits pouvant être formé autour des lettres ou des symboles apposés sur le bâtiment, la vitrine ou l'auvent.»

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.1, à l'article 6.1.8, en insérant à la suite du paragraphe 5, les nouveaux paragraphes qui seront identifiés comme étant le paragraphe 6 et 7. Ceux-ci se liront comme suit :

« 6.1.8 : Matériaux autorisés

6. le marbre, le granit et autres matériaux similaires;
7. Les matériaux synthétiques rigides (uréthane haute densité, polymère, acrylique, etc.);»

Et les actuels paragraphes 6 et 7 seront déplacés à la suite du paragraphe 7 et désormais identifiés comme les paragraphes 8 et 9.

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.1, à l'article 6.1.9, en abrogeant le paragraphe 4.

Et les actuels paragraphes 5 et 6 seront désormais identifiés comme les paragraphes 4 et 5.

ARTICLE 6

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 6.3, en abrogeant l'article 6.3.5 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 6.3.5 : Dispositions particulières applicables au centre-ville

Malgré ce qui précède, les dispositions suivantes s'appliquent aux enseignes d'un établissement situé dans les zones Cv-701 à Cv-713 :

1. Deux (2) enseignes commerciales sont autorisées par établissement, soit une (1) enseigne attachée et une (1) enseigne isolée du bâtiment.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Malgré ce qui précède, les établissements commerciaux peuvent posséder deux (2) enseignes attachés au bâtiment à la condition qu'une (1) enseigne soit apposée à plat et une (1) enseigne en projection perpendiculaire.

Nonobstant ces particularités, le nombre total d'enseigne(s) pour un établissement est de deux. Une enseigne commerciale supplémentaire, attachée ou isolée du bâtiment est toutefois autorisée si l'établissement est situé sur un terrain adjacent à plus d'une rue;

2. La superficie maximale d'une enseigne isolée du bâtiment principal est de 2 mètres carrés;
3. La hauteur maximale d'une enseigne isolée est de 3,5 mètres.»

ARTICLE 7

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Gilles Galarneau
Président

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 5 juillet 2016
Adoption du projet :	Le 5 juillet 2016
Adoption du 2 ^e projet :	Le 2 août 2016
Adoption du règlement :	Le 6 septembre 2016
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

16-09-338

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2016-011 – PROPRIÉTÉ CONSTITUÉE DES LOTS 5 703 433 ET 5 703 434 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SITUÉE SUR LA RUE VISTA-BELLA – PENTE DE TOIT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, HAUTEUR DU SOUS-SOL HORS SOL ET ENTRÉE CHARRETIÈRE – MONSIEUR MARTIN LABROSSE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-011 présentée par monsieur Martin Labrosse pour la propriété constituée des lots 5 703 433 et 5 703 434 du cadastre du Québec et située sur la rue Vista-Bella à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à :

- Autoriser un bâtiment principal qui aura une pente de toit de 1/12 au lieu d'avoir une pente de toit minimale de 6/12 pour tout nouveau bâtiment principal résidentiel;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Autoriser que la hauteur du sous-sol hors-sol du bâtiment principal soit de 2,80 mètres mesurée au-dessus du niveau moyen du sol au lieu que la hauteur maximale du sous-sol hors sol soit de 2 mètres;
- Autoriser que l'entrée charretière et le chemin d'accès menant à la résidence soient localisés à 8,50 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux de l'étang au lieu d'avoir une bande de protection riveraine de 15 mètres;
- Autoriser que l'entrée charretière soit localisée à une distance nulle (0 mètre) de la ligne de propriété au lieu d'être située à 1 mètre de la ligne de propriété.

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Esquisses couleur montrant la résidence (montrant toutes les élévations);
- Plan de construction de la résidence (montrant toutes les élévations) ;
- Plan d'implantation préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, dossier numéro 10 288, sous sa minute 17 330, en date du 7 juin 2016;
- Photographies du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE la nouvelle résidence sera implantée dans la zone de villégiature V-421;

ATTENDU QUE le bâtiment a une facture architecturale qui s'harmonise aux résidences avoisinantes de la rue Vista-Bella;

ATTENDU QUE le bâtiment principal aura un sous-sol hors sol à près de 2,75 mètres du niveau moyen du sol en raison de la nature du sol (le roc est près de la surface du sol);

ATTENDU QU'il y a un étang sur le terrain et que l'aménagement de l'entrée charretière et du chemin d'accès menant à la résidence devront en tenir compte;

ATTENDU QUE l'aménagement de l'entrée charretière et de l'accès doit minimiser l'empiètement dans la bande de protection de l'étang;

ATTENDU QUE la résidence devra faire l'objet d'une demande de permis de construction et que tous les autres éléments devront être exécutés en respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, la demande est déposée de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-011 présentée par monsieur Martin Labrosse pour la propriété constituée des lots 5 703 433 et 5 703 434 du cadastre du Québec et située sur la rue Vista-Bella à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2016-011 présentée par monsieur Martin Labrosse, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement aux lots 5 703 433 et 5 703 434 du cadastre du Québec, lots situés sur la rue Vista-Bella, à Brownsburg-Chatham, portant sur les items suivants :

- Autoriser un bâtiment principal qui aura une pente de toit de 1/12 au lieu d'avoir une pente de toit minimale de 6/12;
- Autoriser que la hauteur du sous-sol hors-sol du bâtiment principal soit de 2,80 mètres mesurée au-dessus du niveau moyen du sol au lieu que la hauteur maximale du sous-sol hors sol soit de 2 mètres;
- Autoriser que l'entrée charretière et le chemin d'accès menant à la résidence soient localisés à 8,50 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux de l'étang au lieu d'avoir une bande de protection riveraine de 15 mètres;
- Autoriser que l'entrée charretière soit localisée à une distance nulle (0 mètre) de la ligne de propriété au lieu d'être située à 1 mètre de la ligne de propriété.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, monsieur Martin Charron propose d'ajouter un avis de motion à la présente séance. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité. Le point U-4 est dûment autorisé, à savoir :

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-XX-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN D'Y REVOIR L'ENTREPOSAGE DES ROULOTTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène
du milieu))**

16-09-339

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC
VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS –
RÉALISATION DE TRONÇONS DE RUES**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le programme vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles, entre autres, le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite présenter un projet qui cadre directement avec les priorités du programme, soit la réhabilitation de certains tronçons de rues dont les conduites d'égout et d'aqueduc sont vieillissantes ainsi que des tronçons dont le bouclage est nécessaire, à savoir : les rues des Érables, Maurice, Lafleur et Élizabeth;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités pour la réalisation des tronçons décrits dans le formulaire.

QUE le Conseil municipal autorise monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

16-09-340

**AUTORISATION D'INTERDICTION DE
STATIONNEMENT AVEC AJOUT DE MARQUAGE ET DE
SIGNALISATION – RUE PRINCIPALE AU COIN DE LA
RUE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs véhicules qui se stationnent sur la rue Principale, au coin de la rue de l'Église;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes qui désirent emprunter la rue Principale, à partir de la rue de l'Église doivent beaucoup s'avancer pour valider si la voie est libre, depuis qu'il n'y a plus d'arrêt obligatoire à cette intersection, sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une demande auprès de la Commission scolaire a été faite pour l'aménagement d'un stationnement supplémentaire, qui permettrait de désengorger le stationnement dans la rue de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'une confirmation en ce sens tarde à arriver;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'interdire les deux (2) espaces de stationnement par du marquage hachuré sur la chaussée et de la signalisation adéquate, au coin de la rue Principale et de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de circulation s'est réuni pour discuter de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte d'interdire le stationnement sur les deux (2) espaces au coin de la rue Principale et de l'Église, par du marquage hachuré sur la chaussée et de la signalisation adéquate.

Monsieur le conseiller Yvan Caron demande le vote :

Pour :

Monsieur le conseiller Martin Charron;
Monsieur le conseiller Michel Brisson.

Contre :

Monsieur le conseiller Yvan Caron;
Monsieur le conseiller Kevin Bush;
Monsieur le conseiller Gilles Galarneau.

Rejetée

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

De 20h30 à 20h50 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et Monsieur le Président, leur répond.

16-09-341 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h50 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Galarneau,
Président

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier